



N° 1407 • 122<sup>e</sup> année • E-mail: info@f-a-i-r.ch • Tél. 022 796 07 11 • Fax 022 797 35 30 • Juillet-Août 2014



**Fédération des Agents  
Indépendants  
et Représentants**

**INFOS-  
vente**

**FORMATION AVANTAGES INFORMATION RÉSEAUX**

[www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)

## PRENDRE SON TEMPS EN ÉTÉ

L'été est propice à la détente, aux plaisirs et aux envies de douceur et de bien-être. C'est la saison idéale pour évacuer le stress et paresser.

Il y a deux rythmes du temps, celui qui s'impose à nous, sont les années, les jours, les heures et l'autre se sont les rendez-vous et les routines.

L'été permet de renouer avec des désirs laissés en friche et des activités oubliées ou négligées durant le reste de l'année.



Pour chacune de ces belles journées, c'est le moment idéal pour profiter de notre emploi du temps, à lire, à écouter de la musique, à marcher, à se retrouver entre amis ou rêver.

Même s'il ne dure en réalité que deux mois, l'été permet une forme de lâcher-prise volontaire et de mieux s'écouter.



Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes et agréables vacances!





# Communications officielles

## DATES IMPORTANTES FAIR A RETENIR EN 2014

- Assemblée des présidents :**  
Samedi 8 novembre



**FORMATION  
AVANTAGES  
INFORMATIONS  
RÉSEAUX**

## AGENDA 2014 FOIRES-EXPOS



**LAUSANNE** | Palais de Beaulieu

- Comptoir Suisse**  
du 19 au 28 septembre
- Salon des métiers et de la formation**  
du 25 au 30 novembre

### FRIBOURG

- Foire de Fribourg**  
du 3 au 12 octobre

### VALAIS / MARTIGNY

- Foire du Valais**  
du 3 au 12 octobre
- Foire au lard**  
du 1<sup>er</sup> au 2 décembre

## REPRÉSENTANTS ET AGENTS INDÉPENDANTS,

*rejoignez une association  
au service des professionnels de la vente, depuis 1883 !*



**Fédération des Agents  
Indépendants  
et Représentants**

**Formation  
Avantages  
Informations  
Réseaux**

## Rapport annuel 2013

### BULLETIN DE COMMANDE

Le rapport annuel 2013 est paru. En tant que membre de la FAIR, ce document vous intéresse très probablement. Il est à votre disposition au Secrétariat central.

Vous pouvez le commander au moyen du bulletin ci-dessous ou par e-mail [info@f-a-i-r.ch](mailto:info@f-a-i-r.ch)

Nom .....

Prénom .....

NPA .....

Localité .....

Nombre de rapport(s) annuel(s) 2013 : .....

Date .....

Signature .....



# Comité directeur

**L**e Comité directeur s'est réuni le 3 juin 2014 à Farvagny.

Les séances ont été espacées, afin de respecter le programme professionnel très chargé du président central.

Il débute la séance à 17h.10, avec l'ordre du jour. Le procès-verbal du 9 avril est accepté à l'unanimité.

Marcel Chuard distribue à ses collègues le tableau qui résume la situation financière à ce jour et fait le point sur les paiements des cotisations.

Le président, central revient sur l'Assemblée des présidents qui s'est déroulée à Treyvaux, le 3 mai 2014. La discussion entre le Comité directeur et les présidents de section a été très animée. La section de La Fribourgeoise avait préparé une demande qui avait été transmise à tous les présidents. Après l'avoir étudiée, le Comité directeur a fait une contre-proposition qui a été acceptée à l'unanimité. Cette décision est valable pour 2014 et le Comité directeur reprendra ce dossier.

Marc Schenker pense que l'idée de laisser du temps aux présidents de section en début de séance est productive.

Concernant la formation professionnelle, Michel Conus a préparé une liste détaillée de ses activités, dont certaines demandent une réponse de la part de ses collègues.

Le président central parle du cours incendie, qui s'est très bien déroulé et qui était vraiment très intéressant. Les participants ont apprécié.

Le cours sur mes couleurs et mon style demande aussi quelques commentaires de la part du Comité directeur. Le président central remercie Marcel Chuard pour ses téléphones

aux membres pour compléter le nombre de participants. Chacun a pris plaisir à cette journée qui a été très récréative.

Les participants devront remplir un rapport sur cette journée.

Le président central se pose la question sur la durée du cours, faut-il prévoir une demi-journée ou une journée ? Il faudra y réfléchir.

L'Assemblée des délégués aura lieu à Genève. Le Comité directeur a préparé l'ordre du jour et réglé les derniers détails de cette manifestation. Le président central a rédigé l'avant-propos qui figure au début du Rapport annuel 2013.

Jean-Claude Moy a préparé une mise à jour des "Avantages" la page du journal sera complètement revue.

La première page du journal de juillet-août rappellera les vacances. Un projet a été préparé et soumis au Comité directeur.

Marcel Chuard informe ses collègues sur les travaux à entreprendre aux Ouches, il faut mettre la citerne aux normes de sécurité. Il a pris rendez-vous avec les entreprises et suite à ces discussions, il faudra environ 4 semaines pour effectuer ce travail.

Plusieurs sujets sont repris concernant le fonctionnement de l'administration, des décisions à prendre, des lettres auxquelles il faut répondre, le suivi des dossiers en cours.

Les prochaines dates et lieux de rencontre sont fixés. Le président central clôt la séance à 20h.15 en remerciant chaleureusement ses collègues de leur attention et de leur travail.



# Cours CPI

## “Mes couleurs et mon style”



Une tenue vestimentaire devrait comporter 3 couleurs. Celles de base qui ne se démodent pas, sont le bleu-marine, le gris, le noir ou le brun foncé.

Dans la vie professionnelle, mettre une chemise claire et une veste foncée, représente un contraste plus important.

La méthode des 4 saisons comprend les tons chauds qui se déclinent dans les orangés et les dorés, ainsi que les tons froids, qui se déclinent dans les bleutés et les rosés.



Les couleurs sont liées à la transparence de la peau et non aux taches de rousseurs, etc.

En conclusion, “si vous vous sentez bien dans vos vêtements, vous serez heureuses et en étant heureuses vous serez belles”.





# Fêtes des voisins aux Ouches



Les locataires des Ouches se sont retrouvés le vendredi 23 mai, au Petit Parc, pour la fête des voisins.

Dans l'après-midi, ces messieurs ont fait la décoration qui était vraiment très réussie.

Le soir tout le monde s'est rencontré dans une ambiance agréable et festive.

C'est l'occasion de parler avec les voisins, que l'on croise quotidiennement.

C'est aussi un mélange des générations, qui représente la vie de notre immeuble des Ouches.





# Courtoisie et savoir-vivre

## Le pourboire

**L**argement répandu dans de nombreux pays jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, le pourboire compensait les salaires modestes du personnel. (Leur revenu permettait tout juste de payer de quoi manger, c'est pourquoi la récompense d'un bon service était appelée *pourboire*.)

Aujourd'hui le pourboire est resté usuel dans certaines circonstances. Mais on l'accorde pour remercier d'un *service rendu avec une attention particulière*. Il est laissé au gré du client, qui le calculera en fonction de sa satisfaction.

### Le pourboire: à qui en donner?

- à son coiffeur;
- au serveur dans un restaurant;
- à la dame du vestiaire au restaurant, au musée, au théâtre, etc.;
- au personnel d'hôtel: le voiturier, le bagagiste, la femme de chambre, le garçon d'étage, le portier;
- aux déménageurs;
- aux livreurs (colis, courses, fleurs);
- au facteur (courrier express);
- au chauffeur de taxi spécialement (!) attentif;
- au pompiste qui vous sert l'essence, vérifie le niveau d'huile et la pression des pneus, lave les vitres;
- au guide de musée.

### Mais attention!

- pas de pourboire au patron d'un commerce (directeur d'hôtel, salon de coiffure, pompe à essence, etc.);
- pas de pourboire à une hôtesse d'accueil, (cabinet d'avocat, établissement commercial, cabinet médical, etc.);

- jamais de pourboire à un médecin, mais on peut lui faire un cadeau ainsi qu'aux infirmières de l'hôpital à la fin d'un séjour.

### La bonne-main à l'hôtel: combien donner?

Voici les montants à prévoir selon les pays pour les bagagistes et les femmes de chambre:

- France: la femme de chambre n'attend pas de bonne-main; vous pouvez laisser la somme de votre choix sur la table de nuit; au bagagiste, 1 € par pièce de bagage;
- Grèce: 50 ¢ par jour à la femme de chambre, 1 € par pièce de bagage;
- Grande-Bretagne: 1 £ par jour, 1 £ par intervention du bagagiste;
- Italie: 5 € par semaine, 1 € par pièce de bagage;
- Pays-Bas: 1-2 € par jour, 1 € par pièce de bagage;
- Autriche: 1-2 € par jour, 1 € par pièce de bagage;
- Suisse: la bonne main est inhabituelle; vous pouvez laisser CHF 1.- par jour pour la femme de chambre et donner CHF 2.- par pièce de bagage;
- Espagne: 50 ¢ par jour, 1 € par pièce de bagage;
- Turquie: 1-2 € par jour, 1 € par pièce de bagage;
- USA: 1-2 \$ par jour, 1-2 \$ par pièce de bagage.

### La bonne-main pour une course en taxi: combien donner?

Voici les montants à prévoir selon les pays pour les bagagistes et les femmes de chambre:

- France: jusqu'à 10% du prix de la course;
- Grèce: la bonne-main est inhabituelle, il est recommandé d'arrondir le prix de la course;
- Grande-Bretagne: environ 10% du prix de la course;





- Italie: pas d'obligation; le prix de la course peut être arrondi;
- Pays-Bas: arrondir à 50 ¢ ou à 1 €
- Autriche: 5-10 % du prix de la course;
- Suisse: la bonne-main est inhabituelle, il est recommandé d'arrondir le prix de la course;
- Espagne: arrondir à 50 ¢ ou à 1 €
- Turquie: arrondir, 10 % au maximum;
- USA: à peu près 15 % du prix de la course.

Extrait "d'Usages du Monde"  
**Bernard de Muralt**



Pour obtenir ce livre :  
Licorne-Verlag - Case postale 638 - 3550  
Langnau  
Tél. 026.670.21.50, Fax 026.670.33.91  
e-mail : info@licorne.ch



## Protection juridique privée et circulation



### Conditions et souscription

(cocher la variante qui convient)

		Membre FAIR CHF	NON membre CHF
Individuelle	<input type="checkbox"/> Protection juridique circulation <input type="checkbox"/> Protection juridique, privée et circulation	70.-	-.-
		190.-	de 290.- à 390.-
Familiale	<input type="checkbox"/> Protection juridique circulation <input type="checkbox"/> Protection juridique, privée et circulation	90.-	-.-
		220.-	de 350.- à 450.-

Nom: ..... Prénom: .....

Lieu et date: ..... Signature: .....

Visitez notre  
site Internet !



[www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)  
[info@f-a-i-r.ch](mailto:info@f-a-i-r.ch)





# INFOS | SECTIONS

Date de remise des textes d'INFOS-Vente de septembre 2014 : 7 août 2014

## L A V A U D O I S E

**Président:** Philippe Reymond  
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux  
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36  
Fax 021 861 35 58

**Correspondant au journal:** le comité

### AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Jeudi 30 octobre**  
Assemblée générale

### Sortie à Grandvaux

Vendredi 23 mai, nous sommes allés manger au "Restaurant du Monde" à Grandvaux. Quel plaisir de manger sur la terrasse, face au lac, par un soleil radieux. Nous sommes vraiment des chanceux d'habiter une région aussi spectaculaire!

En plus des 8 fidèles compagnons de ces sorties, nous avons eu le privilège d'accueillir; Claude Mory, ami de Georges Maulaz et pilote de son état.

Pour les 101 ans de Georges, le 9 août 2014, il lui offrira un vol au-dessus du lac et des Alpes. Georges, toujours enthousiaste et alerte est comme d'habitude partant pour cette aventure!

Ce vol s'effectuera depuis l'aéroport de Prangins. Nous nous réjouissons de vous retrouver, ce 9 août 2014, à 10h à l'aéroport pour assister au décollage et plus tard pour réceptionner l'illustre passager. Pour terminer, nous partagerons ensemble le repas de midi au restaurant de l'aéroport.

Au nom des seniors de la section de la FAIR:

Sylvestre Blardone

### Infos Seniors

#### Programme pour l'année 2014

- |                     |  |
|---------------------|--|
| <b>25 juillet</b>   | Auberge du Chalet-à-Gobet<br>Route de Berne 300,<br>Le Chalet-à-Gobet                  |
| <b>9 août</b>       | Une sortie sera organisée pour fêter dignement les 101 ans de notre ami Georges Maulaz |
| <b>29 août</b>      | Auberge du Chalet-à-Gobet  |
| <b>26 septembre</b> | Restaurant de "L'Hôtel de Ville"<br>1115 Vullierens, tél 021 869.95.53                 |

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>31 octobre</b>  | Restaurant de la "Tour de Gourze",<br>tél 021 781.14.74                                       |
| <b>28 novembre</b> | Auberge du Chalet-à-Gobet   |
| <b>12 décembre</b> | Repas de Noël au "Café des Alpes"<br>à Savigny, Route d'Oron 1, Savigny,<br>tél 021 781.11.11 |

### Un joyeux anniversaire à ...

**Jean-Jacques Chavannes**, né le 20 juillet  
**Otto Wyler**, né le 29 juillet

**Magali Betrisey**, née le 4 août

**Georges Maulaz**, né le 9 août

**Thierry Clerc**, né le 10 août

**Gérald Combremont**, né le 12 août

**Marcel Demotz**, né le 15 août

**Pierre-André Wichenoud**, né le 20 août

**Laurent Casarsa**, né le 21 août

**Pierre-André Jaunin**, né le 27 août

**Jean-Pierre Kury**, né le 29 août

**Pierre Troger**, né le 30 août



**Jean-Claude Tharin**, né le 1<sup>er</sup> septembre

**Giuseppe Izzo**, né le 2 septembre

**Pierre-André Duvanel**, né le 11 septembre

**Georges Mary**, né le 11 septembre

**Peter Baenninger**, né le 12 septembre

**François Germain**, né le 15 septembre

## LA CHAUX-DE-FONDS

**Président:** Jean-Claude Nicolet  
41, rue des Envers – 2400 Le Locle  
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84  
E-mail: nicobus@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** le comité

**Local et stamm:** Restaurant du Grand-Pont  
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

### AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Jeudi 16 octobre**  
Assemblée générale





*10 minutes de test*

# Avez-vous une oreille attentive?

	OUI	NON
<b>Bavardage.</b> Je parle trop, si bien que le client ne peut présenter complètement ses difficultés et ses problèmes. Cela m'empêche aussi de structurer mes arguments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Manque d'adaptation.</b> Dans les paroles du client, je recherche des éléments auxquels je puisse me rattacher. Une fois que je les ai trouvés, je prépare ma réponse et je ne l'écoute plus que d'une oreille distraite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Commentaires.</b> Tandis que le client parle, j'intercale de brèves incises telles que "très juste", "c'est raisonnable", etc. Ces jugements "gratuits" m'empêchent de m'intégrer dans l'univers de ses pensées et de ses émotions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Fausse interprétation.</b> Je tire des conclusions hâtives. J'écoute quelques phrases, puis je crois en savoir assez sur sa situation et je ne tiens plus compte de ce que l'acheteur continue de dire. C'est ainsi qu'il m'arrive souvent de faire des erreurs d'appréciation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Partialité.</b> Dans les propos du client, je m'attache aux aspects qui correspondent à mes jugements et j'ignore les objections. Ce qui explique que j'ai du mal à conclure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Fermeture d'esprit.</b> Mon attention baisse fortement lorsque le client aborde ses thèmes favoris. Je ne prends pas le temps de réfléchir aux raisons qui l'incitent à prendre telle ou telle position.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Intolérance.</b> Certains faits et gestes du client m'irritent: odeurs corporelles, raclements de gorge, gesticulation, tenue vestimentaire. Et cela finit par me déconcentrer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Indisponibilité.</b> Je ne réussis pas toujours à mettre en sourdine mes problèmes personnels. Je me surprends à penser à des choses qui n'ont rien à voir avec la conversation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes honnête avec vous-même, vous avez dû cocher une bonne quantité de "oui". Consolez-vous: c'est à partir du moment où l'on prend conscience de ses défauts que l'on peut s'y attaquer. Il vous reste à surveiller de près vos pensées et vos gestes! Et si vous êtes intraitable avec vous-même, vous finirez par prendre de bonnes habitudes!

FV



## LA FRIBOURGEOISE

**Président:** Jean-Pierre Staehlin  
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens  
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84  
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** Olivier Eltschinger  
Tél. 079 292 76 40

**Adresse postale:** FAIR, Section La Fribourgeoise  
Case postale 563 – 1701 Fribourg

**Local:** Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

### AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**

Tournoi de pétanque à Cossonay

- **Vendredi 10 octobre**

A tous les membres de la section, visite des Moulins de farine de Granges-Marnand

- **Samedi 25 octobre**

Assemblée générale, 16h30 à Rosé

### Un joyeux anniversaire à ...

**Eric Heyd**, né le 20 juillet

**John Truman**, né le 23 juillet

**Gérard Gapany**, né le 26 juillet

**André Paschoud**, né le 28 juillet

**André Carnal**, né le 10 août

**Auguste Broccard**, né le 6 août

**Gérald Minguely**, né le 8 août

**Vincent Olivieri**, né le 13 août

**Gérard Savoy**, né le 16 août

**Christel Bourqui**, née le 17 août

**Jean-Pierre Staehlin**, né le 23 août

**Jacques Yerly**, né le 25 août



**Sébastien Roch**, né le 1<sup>er</sup> septembre

**Sara Nussbaum**, née le 6 septembre

**Barbara Olivieri**, née le 8 septembre

**Julien Bulliard**, né le 11 septembre

## GENÈVE

**Président:** Jean-Pierre Chèvre

Ch. du Banc-Bénit 38 – 1213 Petit-Lancy

Natel 079 202 89 01

E-mail : jp.chevre@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** Fabrice Gruffaz

**Local:** Les Ouches, 20 rue Camille Martin - 1203 Genève

### AGENDA 2014

- **Samedi 30 août**

En matinée, balade viticole à Dardagny, suivi d'un déjeuner au Domaine de Stéphane Gros

- **Dimanche 5 octobre**

Tournoi de pétanque à Cossonay

- **Vendredi 7 novembre**

Assemblée générale

### Nécrologie

Le comité de la section de Genève, le Comité directeur et le secrétariat central, adressent leurs sincères condoléances, à Vincent Perret, membre du comité de la section et à son fils Oscar, pour le décès de son épouse et maman.

### Un joyeux anniversaire à ...

**Roger Amstutz**, né le 4 août

**Michel Mottaz**, né le 4 août

**Jean-Paul Gerdil**, né le 16 août

**Claude Jeanneret**, né le 30 août

**Denis Orts**, né le 30 août



**Bernard Marbach**, né le 6 septembre

**Serge Strehler**, né le 14 septembre

## Infos Seniors

### Calendrier des rencontres pour l'année 2014

**juillet et août** Vacances

**12 septembre** Bénichon à l'abri PC à Montagny-la-Ville (dès 11h00)

**10 octobre** Visite des Moulins de Granges-Marnand à 14h00 avec les actifs

**14 novembre** Auberge de Rosé à Rosé à 14h00

**12 décembre** Restaurant de la Gare à Cousset (dès 11h00 repas)



# RUBRIQUE INFORMATIQUE

## FICHES PRATIQUES

### ***Internet Explorer : organiser ses favoris dans la barre de liens***

Comme sur la plupart des navigateurs récents, on dispose avec Internet Explorer d'une palette de liens. Ancrée sous la barre d'adresse, elle permet de conserver une petite dizaine de signets à portée immédiate de clic, c'est-à-dire sans avoir à fouiller dans le menu des Favoris.

Cette barre de liens est si pratique que l'on aimerait pouvoir y glisser plus de favoris, hors la place est comptée. La solution pour y faire tenir plus de favoris consiste à les ranger dans des dossiers.

#### **Voici comment procéder:**

- Pour afficher cette barre, cliquez du bouton droit de la souris n'importe où dans la partie supérieure du navigateur, et cochez la mention Liens (ou Volet de Favoris). Les termes diffèrent selon les versions d'Internet Explorer.

Le plus simple consiste à manipuler les favoris non pas dans Explorer, mais à partir du gestionnaire de fichiers de Windows.

La seule petite difficulté consiste à retrouver l'emplacement où sont stockés les favoris sur le disque dur.

- Dans le menu **Favoris** cliquez du bouton droit sur n'importe quel sous-dossier, et sélectionnez la commande **Explorer**. L'Explorateur de fichiers s'ouvre alors.
- Dans l'arborescence des dossiers sur la gauche de l'écran (si tel n'est pas le cas, pressez le bouton **Dossiers** pour les faire apparaître), sélectionnez le dossier **Liens**.

Il vous suffit de glisser ou de créer des sous-dossiers dans ce répertoire pour les insérer dans la barre des liens. Ils apparaîtront dès le prochain chargement d'Internet Explorer. Vous pouvez déplacer des favoris vers ces dossiers à partir de l'Explorateur de fichiers, les ranger dans ces dossiers à partir du gestionnaire de favoris d'Internet Explorer, ou les glisser manuellement depuis la barre d'adresse, alors que vous visitez un site.

**Un conseil :** classez vos sites par thème et usez de cet espace de stockage avec modération, sous peine de perdre le bénéfice de ce mode de rangement.





## BIEL / BIENNE

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à  
Monsieur Marcel Chuard, président d'honneur  
Natel 079 308 74 21

### Local du stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port  
Tél. 032 331.56.55 – tous les vendredis dès 17h30

### Adresse postale :

Case postale 633 – 2540 Grenchen

### AGENDA 2014

- Dimanche 5 octobre

Tournoi de pétanque à Cossonay

## Merci Georges



Le stamm du vendredi 13 juin, a eu lieu à la ferme Zinggenhof, à Hermrigen chez Denise, fille de Georges Schneider et son mari Martin Ringgli.

Tous les membres de la section de Bienne avaient été cordialement invités à cette rencontre.

Dans une ambiance très animée, au milieu des chèvres, des alpagas, des poneys et des poules, nous avons partagé un excellent apéritif, agrémenté de grillades, qui s'est prolongé tard dans la soirée.

Avec son humour habituel et son esprit vif, Georges a apprécié ces moments, avec grand plaisir, jusqu'à la fin. Un grand merci à Georges et à sa famille pour cette agréable soirée.

Marcel Chuard et le secrétariat central



## Un joyeux anniversaire à ...

**Willy Lack**, né le 18 juillet

**Hermann Gfeller**, né le 10 août

**Maurice Guy**, né le 13 août



## NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

## Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

### AGENDA 2014

- Dimanche 5 octobre

Tournoi de pétanque à Cossonay

- Vendredi 17 octobre

Assemblée générale

## Un joyeux anniversaire à ...

**Daniel Tissot**, né le 19 juillet

**Philippe Simon**, né le 9 août

**Jean-Pierre Maure**, né le 14 août

**Bernard Jaccard**, né le 16 août



## VALAIS

### Président:

Alexandre Guex  
Villa "Les Muguet" – Rte de la Rasse 3 – 1902 Evionnaz

Natel 079 643 64 50

E-mail: alex48@bluewin.ch

### Correspondant au journal:

#### Local du stamm:

Restaurant Le Bistrot – Rue d'Oche 10 – 1920 Martigny  
Tous les derniers vendredis du mois dès 11h00

### AGENDA 2014

- Dimanche 5 octobre

Tournoi de pétanque à Cossonay

- Vendredi 10 octobre

Rencontre Foire du Valais à Martigny au Stand Fils Maye

- Samedi 24 octobre

Assemblée générale au restaurant Le Bistrot à Martigny

## Un joyeux anniversaire à ...

**William Schmid**, né le 20 juillet

**Claude Robert**, né le 23 juillet

**Jean-Daniel Pralong**, né le 24 juillet



**Jean-Charles Bruchez**, né le 6 août

**Hans Frehner**, né le 8 août

**Pierre Bonvin**, né le 12 août

**Mireille Barman**, née le 22 août





# Conseils aux conducteurs chevonnés... et à ceux qui le sont moins

## Faire bonne route

### Mais encore...

#### Bien planifier son voyage

Avant le départ, renseignez-vous en détail sur l'itinéraire prévu (ramifications d'autoroute, sorties, aires de repos, etc.). Chaque autoroute porte un numéro, ce qui permet de s'orienter à l'aide des plaques numérotées rouges placées près des indicateurs de direction avancés et des panneaux de présélection. Informez-vous avant le départ au tél. 163 qui vous donne la situation actuelle du trafic et de l'état des routes (p. ex. cols en hiver !). Prévoyez toujours suffisamment de temps pour chaque trajet !

#### Ecouter les informations routières

La radio vous informe entre autres des embouteillages, des chantiers et de l'état des routes. La fréquence idéale est indiquée au moyen du signal "Bulletin routier radiophonique".

#### Etre en forme au volant

La conduite d'un véhicule à moteur exige que vous soyez en forme sur le plan tant physique que psychique. "Pas d'alcool au volant" : ce principe s'applique aussi sur l'autoroute ! Ne conduisez que bien reposé. Evitez les repas lourds avant et pendant les longs déplacements et prévoyez une pause au moins toutes les deux heures.

Renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien au sujet des éventuels effets secondaires des médicaments.

#### Préparer le véhicule

Avant de prendre l'autoroute, vous devez augmenter la pression habituelle des pneus de 0,2 à 0,3 bar. Assurez-vous avant le départ que vous avez suffisamment de carburant, d'eau, d'huile et de liquide pour essuie-glace. Le chargement sur le toit (également les skis !) est-il bien fixé ? Veillez aussi à avoir une bonne vision circulaire. Les rétroviseurs sont-ils bien réglés ? Connaissez-vous par ailleurs tous les témoins lumineux de votre véhicule et savez-vous comment réagir si l'un d'eux s'allume ?

#### Attacher tous les passagers

Bouclez votre ceinture et veillez à ce que tous vos passagers soient également bien attachés (ceintures, sièges pour enfants). Régler correctement votre appuie-tête. Rangez les bagages et objets lourds dans le coffre et protégez aussi votre chien au moyen d'un filet ou d'un autre dispositif adéquat. En cas de freinage d'urgence ou de collision, les personnes, animaux et objets non attachés peuvent se transformer en véritables projectiles !

#### Eviter si possible les heures de pointe

Il suffit parfois de partir quelques minutes plus tôt ou plus tard pour éviter un embouteillage.

#### Pour téléphoner s'arrêter

Un conducteur qui parle au téléphone ne peut pas se concentrer suffisamment sur la circulation. Les conversations téléphoniques





## Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins

### Faire bonne route (*suite et fin*)

au volant sont donc uniquement autorisées si elles ont lieu au moyen d'un dispositif mains libres. Même dans ce cas, la concentration en souffre. Rangez par conséquent votre véhicule sur une place de stationnement ou une aire de repos avant de téléphoner (jamais sur la bande d'arrêt d'urgence). Si vous êtes immobilisé dans un embouteillage, vous pouvez utiliser votre téléphone, par exemple pour avertir la centrale d'informations routières de la formation d'un bouchon (numéro gratuit 0800 800 163).

#### **Enclencher les phares, même de jour**

La loi vous oblige à allumer vos phares de nuit, par mauvais temps (p. ex. pluie, neige, brouillard) et dans les tunnels. Prenez aussi l'habitude d'allumer les feux de croisement de jour. Voilà qui permet aux autres usagers de vous voir de loin. Les phares de brouillard avant ne peuvent être enclenchés qu'en cas de brouillard, de forte pluie ou de chutes de neige.

Les feux de brouillard avant et arrière ne doivent être enclenchés que lorsque la visibilité est inférieure à 50 mètres en raison de pluie, de brouillard ou de chutes de neige. Lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, les feux arrière de brouillard éblouissent les conducteurs qui vous suivent.

#### **Observer attentivement la signalisation**

La présence d'obstacles particuliers est généralement déjà signalée environ un kilomètre à l'avance. Observez les signaux lumineux annonçant la fermeture temporaire de voies

de circulation. Faites preuve d'une vigilance accrue en présence de feux clignotants jaunes. Portez votre attention sur les indicateurs de direction.

#### **Ne pas chercher à se venger**

Même si vous jugez que certains conducteurs ont un comportement agressif, ne perdez jamais votre calme. Rappelez-vous que l'esprit de revanche n'a pas sa place sur la route et qu'en outre, personne n'est infaillible !

#### **Annoncer les dégâts de gibier à la police**

En cas de choc avec du gibier, par exemple un cerf, un renard ou un sanglier, vous devez l'annoncer à la police en utilisant le prochain téléphone de secours. Cet avis est également nécessaire pour des questions d'assurance.

#### **Ne pas oublier la vignette autoroutière**

Collez la vignette sur la face intérieure du pare-brise dans le coin gauche en haut ou en bas ou encore au milieu (à la hauteur du rétroviseur intérieur). La vignette est valable jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Les vignettes qui ne sont plus valables doivent être ôtées.

TCS Touring Club



## Conseil juridique

### Certificat médical

## Quelques nouveautés à prendre en compte

**Dans le cadre de relations de travail, certains certificats médicaux présentés par des employés pour des raisons de maladie peuvent engendrer des situations conflictuelles.**

Le certificat médical délivré par un employé à son employeur a des conséquences juridiques en droit du travail. L'analyse du certificat médical est notamment importante pour déterminer le droit au salaire en cas de maladie (art. 324a CO), les mesures en lien avec la protection de la personnalité du travailleur (art. 328 CO) ou encore la protection contre les congés en temps inopportun (art. 336c al.1 let.b et al. 2 CO)

Lorsqu'un employeur reçoit un certificat médical attestant une incapacité de travail pour cause de maladie, il doit l'examiner avec soin, afin de prendre en compte toutes les situations juridiques possibles qui peuvent en découler.

#### Le certificat à géométrie variable

Il arrive régulièrement que des employés produisent des certificats médicaux indiquant une incapacité de travail relative à un poste de travail uniquement ou en lien avec certains supérieurs hiérarchiques ou collègues de travail. L'employé est, par exemple, incapable de travailler à son poste de travail, mais peut effectuer des tâches dans un autre poste, voire

auprès d'un autre employeur. Ces certificats médicaux, dénommés aussi "certificat médical à géométrie variable", peuvent entraîner des problématiques juridiques très spécifiques.

En premier lieu se pose la question de savoir si l'employé qui présente un tel certificat médical est protégé contre les licenciements en temps inopportun au sens de l'art. 336c al. 1 let. b CO. Cette disposition prévoit que le licenciement donné pendant une période d'incapacité de travail et durant un certain laps de temps<sup>1</sup> est nul et ne déploie ainsi aucun effet. Si le licenciement a été donné avant la période d'incapacité de travail, le délai de congé est suspendu durant cette période, à concurrence des délais prévus à l'art. 336c al.1 let. b CO. Cette protection vise à garantir au salarié qui se trouve dans l'une de ces situations de bénéficier d'un délai de congé complet, afin de pouvoir rechercher un nouvel emploi<sup>2</sup>.

Certains auteurs soutiennent que le licenciement prononcé à l'encontre d'un employé présentant ce genre de certificat médical est valable, quand bien même la période de protection conférée par l'article susmentionné n'est pas arrivée à son terme, car l'employé est en effet en mesure de rechercher un nouvel emploi<sup>3</sup>. Si ce raisonnement paraît logique, il convient de rester prudent en pratique, puisqu'aucune jurisprudence n'a encore confirmé cette thèse. D'ailleurs, si l'employeur dispose d'une assurance perte de gain maladie et que





celle-ci prend en charge la perte de gain résultant de l'incapacité de travail de l'employé, le risque financier est nul pour l'entreprise, puisqu'elle n'a pas à assumer la perte de salaire de ce salarié incapable de travailler.

## Licenciement abusif et protection de la personnalité

Dans un arrêt récent<sup>4</sup>, le Tribunal fédéral a confirmé le caractère abusif d'un licenciement d'un employé qui avait produit un certificat médical attestant d'une incapacité de travail seulement dans certaines succursales de l'employeur. Il a été reproché à l'employeur de ne pas avoir pris les mesures adéquates pour protéger la personnalité de l'employé en procédant à son licenciement.

L'employé avait, dans un premier temps, demandé son transfert dans une autre succursale, ce qui avait été accepté par son employeur. Ce dernier avait donc proposé un nouveau poste de travail dans une autre succursale, ce que l'employé avait accepté. Ce dernier ne s'était cependant pas présenté à son nouveau poste. Il avait entretemps produit une expertise psychiatrique pour justifier son absence dans cette succursale également. Au lieu de trouver encore un autre poste de travail, ou alors de contester l'expertise psychiatrique, l'employeur a licencié son collaborateur.

Le Tribunal fédéral a considéré ce licenciement comme abusif au sens de l'art. 336 CO,

au motif que l'employé faisait valoir de bonne foi des prétentions relatives à son contrat de travail.

En conclusion, l'employeur confronté à un "certificat à géométrie variable" doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la personnalité de ses employés avant d'entreprendre d'autres démarches, conformément à ce que prévoit l'art. 328 CO. Il doit ainsi offrir, dans la mesure du possible d'autres postes de travail à l'employé ou, au moins, pousser ses investigations sur la cause de l'incapacité de travail.

Ainsi un licenciement prononcé à la suite d'un certificat à géométrie variable pourrait être considéré comme valable au regard de l'article 336c al. 1 let. b CO, mais abusif au sens de l'article 336 CO.

1. Selon l'art. 33c al. 1 let b CO, il s'agit de trente jours durant la première année de service, de nonante jours de la deuxième à la cinquième année de service et de cent quatre-vingts jours dès la sixième année de service.

2. Florence Aubry Girardin, in Commentaire du contrat de travail, Stämpfli 2013, ad art. 336c N 1, p. 714

3. Gabriel Aubert, Quand l'incapacité varie, in Le Temps, édition du 15 novembre 2013. Philippe Ducor in La Lettre de l'AMG, édition mars 2014, numéro 2

4. Arrêt du Tribunal fédéral 4A\_2014 du 19 février 2014

Entreprise Romande  
**Robert Angelozzi, SAJEC**  
 Tit. br. Avocat  
 Mai 2014

## Coup de fil utile

Plutôt que d'envoyer un courrier à un client pour lui faire part d'une information, passez-lui un coup de fil : c'est plus convivial et plus rapide... à condition que vous ne laissiez pas la conversation s'éterniser!

Groupez vos appels : vous serez davantage conscient du temps qui vous est imparti et vous aurez un argument tout trouvé pour prendre aimablement congé : «*Je suis très content d'avoir pu discuter avec vous, M. Dupont, mais j'ai encore six clients à appeler et le temps presse... Je vous souhaite une bonne journée et à bientôt!*».

FV

